

# STATUT « ENGAGEMENT ETUDIANT » ENGAGE

- ▶ Contexte national et local
- ▶ Mise en œuvre et formalisation de l'engagement
- ▶ Dossier de candidature

*Adopté à la CFVU de l'INP le 20 avril 2017*

## Contexte national et local

### À l'échelle nationale

- ▶ La loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche demande aux établissements d'enseignement supérieur d'élaborer un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire.
- ▶ La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté comporte plusieurs dispositions dont l'objectif est de permettre aux étudiants de mieux concilier :
  - études et engagement ;
  - études et activités professionnelles.

Trois articles ont été pris en faveur de l'engagement étudiant et leurs modalités d'application sont fixées dans le Décret n°2017-962 du 10 mai 2017 publié au Journal Officiel du 11 mai 2017.

### À l'échelle locale :

En Midi-Pyrénées, c'est l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMIP) qui a engagé, en partenariat avec le CROUS de Toulouse Midi-Pyrénées et avec le soutien de la Région une démarche de concertation visant à élaborer un Schéma d'Amélioration de la Vie Etudiante (SAVE) qui sera annexé au futur contrat pluriannuel d'établissement. Ce Schéma d'Amélioration de la Vie Etudiante propose 4 grands axes de travail. La reconnaissance de l'engagement étudiant souhaitée par l'INP et correspondant aux attentes de reconnaissance exprimées par les étudiants, s'intègre dans l'axe 2 intitulé «Faciliter le parcours d'autonomisation des étudiants et encourager l'engagement».

**L'INP de Toulouse s'engage à reconnaître l'engagement étudiant, associatif ou électif, et a choisi, pour cela, de mettre en place un statut « ENGAGEMENT Etudiant » (ENGAGE), comparable, dans la démarche, à celui proposé aux étudiants entrepreneurs ou aux sportifs de haut niveau. Dans ce cadre, l'INP s'engage :**

- à mettre en place, en concertation avec ses composantes, des aménagements de scolarité,
- à valider les compétences acquises dans le cadre de cet engagement,
- et à délivrer un document officiel, co-signé par l'établissement et l'étudiant engagé.

La mise en œuvre et la formalisation de cet engagement sont décrites dans le paragraphe ci-après.



## Mise en œuvre et formalisation de l'engagement

Le statut « ENGAGEMENT Etudiant » (ENGAGE) est attribué, suite à la demande de l'étudiant, par une commission, mise en place dans chaque composante, présidée par le (la) Chargé (e) de Missions Vie Etudiante de l'INP (ci-après désigné (e) comme responsable du statut) et composée de membres de la direction et/ou de la direction des études de la composante ainsi que du ou des responsables pédagogiques des « départements ou pôles ou spécialités » de formation accueillant l'étudiant candidat.

L'attribution du statut « ENGAGE » se fera après audition de l'étudiant devant cette commission, pour une durée d'1 an renouvelable, en cohérence avec une année universitaire. Cette commission se réunira selon les demandes des étudiants. La liste des étudiants bénéficiant du statut « ENGAGE » sera présentée annuellement lors d'une CFVU de l'établissement.

Le statut « ENGAGEMENT Etudiant » peut permettre les aménagements suivants :

- ▶ l'autorisation d'absence\* dans le cadre de l'engagement étudiant, validée par le (la) responsable INP de ce statut ;
- ▶ la dispense, dans certains cas, de module d'enseignement ou de stages de courtes durées dont les acquis de l'apprentissage correspondent aux compétences mises en œuvre lors de l'engagement étudiant ;
- ▶ la possibilité d'un suivi tutoré (enseignements individualisés, report d'examen en deuxième session....) ;
- ▶ la possibilité de planifier la scolarité sur une durée supérieure à 2 ou 3 ans selon la composante concernée ;
- ▶ l'attribution d'un tuteur qui suit l'étudiant pendant toute la durée de l'engagement.

**Ce statut fera l'objet d'une « convention de scolarité » établie par la direction des études de la composante concernée et signée par l'étudiant également.**

**Ce statut sera remis, sous la forme d'un document officiel, signé par l'étudiant, le Président de l'INP, la direction de la composante concernée et le (la) responsable de ce statut à l'INP, lors de la journée de cohésion de l'INP Toulouse.**

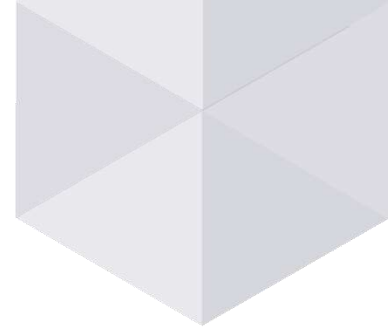
**\*Gestion des absences** (si supérieur à 1 jour)

Les autorisations d'absence passent par le (la) responsable du statut. Celui (celle)-ci transmet à l'étudiant et au (à la) responsable de la scolarité de la composante concernée un justificatif d'absence. Les autorisations d'absence doivent être délivrées très en amont de la date de l'absence.

L'étudiant devra informer les enseignants(tes) concernés(ées) de son absence. Il conviendra avec eux d'une date de report (pour TP ou TD long ou projet ou examen à la deuxième session ...etc.) si nécessaire.



## Dossier de candidature



- ▶ NOM, Prénom :
  - Composante :
  - Année d'études – Filière (Département/Pôle/Spécialité) :
  - Mail : Téléphone :
- ▶ CV de l'étudiant
- ▶ Nature de l'engagement (associatif / élu) :
- ▶ Motivations
- ▶ Projet(s) développé(s) dans le cadre de cet engagement (description de tous les projets envisagés durant la période de l'engagement)
  - Objectifs et enjeux ;
  - Votre rôle au sein du projet ;
  - Nombre d'étudiants impliqués dans l'organisation du projet et nombre d'étudiants impliqués en qualité de participants au projet proposé ;
  - Chronologie et temps nécessaire à la réalisation du projet (en amont, pendant et après) ;
  - Période de réalisation du projet (mois, jour (s), ..... ) ;
  - Dispositif de sécurité et de prévention ;
  - Budget géré et démarches envisagées pour l'obtention d'autres sources de financement (partenariat, sponsors, ..... ) ;
  - Développement durable et responsabilité sociétale ;
  - ....., tout autre élément jugé utile pour le projet.
- ▶ Les compétences développées dans cet engagement et les UE et/ou le stage qui vous semblent correspondre dans votre scolarité
  - Management de projet ;
  - Gestion Budgétaire ;
  - Organisation ;
  - Planification ;
  - Evaluation ;
  - Pilotage ;
  - Analyse ;
  - Quantification ;

